

Campagne de bourses nationales de lycée

Année scolaire 2021-2022

Ouverture de la Phase 2 : du 2 septembre au 21 octobre 2021

- **Élèves déjà boursiers de lycée : la bourse est automatiquement reconduite, aucune demande n'est à faire.**
- **Élèves non boursiers de lycée :**

Deux modes de dépôt de demande de bourses seront proposés aux familles, soit :

- le dépôt d'une demande au format papier au sein de votre établissement du 2 septembre au 20 octobre 2021 :

Les dossiers sont à retirer au secrétariat de la scolarité **au plus tôt**, ou téléchargeables [en cliquant ici](#) .

Dans le contexte sanitaire actuel, nous vous invitons à privilégier la demande en ligne.

- le dépôt d'une demande en ligne du 2 septembre au 21 octobre 2021 :

Pour faire une demande en ligne [Cliquez ici](#) ([Guide d'accompagnement](#))

Pour faire une simulation de bourse [Cliquez ici](#)

Pour vous informer sur la bourse de lycée [Cliquez ici](#)

Si vous ne pouvez pas faire la demande en ligne, vous pouvez **télécharger et compléter le formulaire** [en cliquant ici](#) .

Le dossier complet de demande doit être retourné au secrétariat de la scolarité du lycée **avant le 15 octobre 2021** par courrier postal, par courriel ou par dépôt.

Adresse postale	Adresse courriel	Dépôt
Lycée Joffre Secrétariat de la Scolarité – Bourses de lycée 150 Allée de la citadelle 34000 Montpellier	bourse.joffre@ac-montpellier.fr	Bâtiment « Espace » Secrétariat de la Scolarité

Dans les jours qui suivent la réception de votre dossier complet vous serez destinataire d'un accusé de dépôt de dossier. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le 04 67 14 84 66.

Attention : à compter de cette année, la notification comportant un droit ouvert ou un refus de bourses (habituellement envoyée aux familles fin juin/début juillet) n'existe plus. **Vous recevrez la décision d'attribution ou de refus après étude de votre demande.**

Pour votre information, veuillez trouver ci-dessous le tableau de ressources :

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2021 - 2022 - Année de référence des revenus : 2020

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 828	14 904	12 658	10 209	6 345	2 480
2	20 276	16 261	13 808	11 136	7 050	2 963
3	23 171	18 970	16 110	12 993	8 460	3 927
4	26 793	21 682	18 412	14 849	9 869	4 889
5	30 413	25 748	21 864	17 634	11 984	6 335
6	34 760	29 812	25 317	20 420	14 100	7 779
7	39 104	33 878	28 770	23 202	16 215	9 226
8 ou plus	43 449	37 945	32 223	25 986	18 330	10 671
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	834 €	936 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	258 €	276 €	297 €	327 €	360 €	423 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)

:

 341,71 €